



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Copie de réception en préfecture
39 12113224-202201671-DEL-0001-DE
Date de télétransmission : 24/03/2022
Date de réception préfecture : 21/03/2022

Date de convocation : 10 mars 2022

Délibération n° VI-DEL-2022-002

Date d'affichage : 10 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 27

Votants : 32

Objet : Changement de lieu de réunion des Conseils municipaux de la Ville d'Etampes.

L'an deux mille vingt-deux, le seize mars à 18 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Jean-Lurçat – Avenue de Bonnevaux – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{er} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilles	BAYART	6 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Maïram	SY	7 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	8 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Dramane	KEITA	Conseiller municipal
Mme	Kadiatou	LY	Conseillère municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
Mme	Camille	BINET-DÉZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
Mme	Clotilde	DOUARD	Conseillère municipale
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : Mme Sana AABIBOU représentée par M. Gérard HEBERT, M. Jean-Michel JOSSO représenté par Mme Elisabeth DELAGE, M. Mostefa GHENAIM représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Franck COENNE représenté par M. Mehdi MEJERI, M. Tarik MEZIANE représenté par Mme Clotilde DOUARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Franck MARLIN, M. Fouad EL M'KHANTER, Mme Fatos KEBELI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Virginie TARTARIN.

Le Conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20220316-VI-DEL-2022-002-DE
Date de télétransmission : 21/03/2022
Date de réception préfecture : 21/03/2022

VU l'article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la salle actuelle du Conseil municipal située à l'Hôtel de Ville – Place de l'Hôtel de Ville et des Droits de l'Homme à Etampes, n'offre pas les conditions optimales en matière d'espace et d'accessibilité lors des réunions du Conseil municipal,

CONSIDERANT qu'il convient d'envisager de choisir, de manière définitive, une autre salle de la commune, comme lieu habituel des Conseils municipaux.

VU l'avis de la commission « stratégie financière et fonctions support » en date du 1^{er} mars 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Choisit de manière définitive la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux située au 12 Carrefour des Religieuses à Etampes, comme lieu habituel des Conseils municipaux.
- Précise qu'une information sera diffusée aux Etampois.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

Pour le Maire empêché et par délégation
Marie-Claude GIRARDEAU
1^{ère} Adjointe au Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.